

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 23TA22

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de branchement et raccordement électrique de Mr MOKANE
Avenue Lacanau HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 15/05/2023 jusqu'au 16/06/2023**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ENSIO, 240 avenue Olivier PERROY - 13790 ROUSSET** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **12 MAI 2023**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



23T122



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 12 MAI 2023

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE LACANAU

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...

Adresse ENSIO Agence de aix en provence
240 av Olivier PERROY 13790 ROUSSET

Tél./FAX 04 13 91 13 93/04 42 24 46 86

Mail lynda.bernardi@ensio.eu

**POUR LE COMPTE DE
ENEDIS**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 15/05/23 au 16/06/23

Durée des travaux: 30 JOURS

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Branchement et raccordement électrique de Mr MOKANE

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

26m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

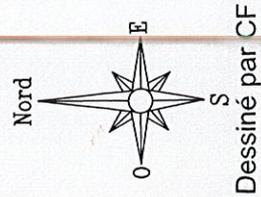
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

YERAKIAN

Absente Bto [Signature]

COMMUNE DE MARIIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD

